

DOSSIER



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES SE CONJUGENT À TOUS LES TEMPS

Il suffit d'exhumer un vieux document, de le confronter à d'autres sources, et c'est tout un pan du passé qui s'éveille sous un jour insoupçonné. Certes... Mais, avant d'en arriver là, archiver, c'est sélectionner aujourd'hui ce qui aura un intérêt demain, selon des critères objectifs. Avec le souci de ne pas encombrer les générations futures ! Il s'agit donc de trier, de classer et de conserver dans de bonnes conditions. Mais ce n'est pas tout. Mettre à la disposition de tout un chacun ces trésors de souvenirs et d'actes officiels, c'est ce qui donne tout leur sens aux Archives départementales. Que l'on soit étudiant, historien, généalogiste, notaire, ou simple citoyen, ce service est gratuit.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES lèvent leurs mystères



Des ateliers d'écriture sont organisés (notre photo : à Charnay).

944

C'est la date du document le plus ancien conservé... pas le plus passionnant : il concerne un échange de terres autour de l'église de Reugney.



« Notre mission première, c'est la collecte et le tri des informations qui méritent d'être conservées pour une durée plus ou moins longue... voire éternellement ! », prévient Nathalie Vidal, directrice des Archives départementales du Doubs.

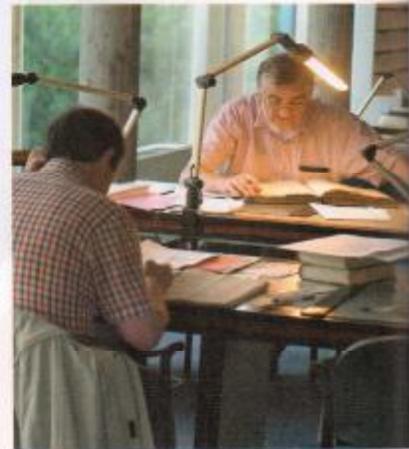
Le principe fondateur des Archives, c'est « l'obligation faite à l'État comme aux collectivités de conserver les documents », rappelle Nathalie Vidal. « Il s'agit d'assurer une continuité administrative des droits – de propriété, notamment – et de l'état civil, poursuit-elle. Si bien que la durée de conservation est variable. Nombre de visiteurs viennent ici chercher la copie d'un acte de divorce ou un extrait de cadastre, pour justifier de leurs droits. »

5 à 7 km de documents détruits par an

Les Archives départementales ont donc une double mission... Service déconcentré de l'État, elles assurent le contrôle scientifique et technique des archives publiques. « À ce titre, nous recevons entre 300 et 500 demandes d'élimination par an. Dans un tiers des cas, nous ne donnons qu'une autorisation partielle. Mais nous autorisons tout de même la destruction de 5 à 7 km de documents chaque année. Ce qui tend à démontrer l'utilité de ce dispositif. Nous vérifions aussi les bonnes conditions de conservation. »

Les nouveaux défis de la conservation

Par ailleurs service du Conseil général, les Archives collectent tout ce qui relève du Doubs : les documents du secteur public (c'est obligatoire) et ceux du secteur privé



La salle de lecture, propice à la concentration sur les documents originaux.

INFO PLUS

CONTACT :

Archives départementales du Doubs,
rue Marc-Bloch, 25000 Besançon.
Tél. 03 81 25 88 00
Courriel :
archives.departementales@doubs.fr
Site internet : <http://archives.doubs.fr>

RETOUR EN L'AN II

En créant les Archives nationales le 3 messidor de l'an II (1793), les révolutionnaires donnent aux citoyens le libre accès à la mémoire nationale et individuelle, un droit gratuit pour tous. Les Archives départementales ont vu le jour le 5 brumaire de l'an V (26 octobre 1796), mais des archives existaient déjà dès le XIV^e siècle, sous les comtes de Bourgogne.

EXPOSITIONS

Bien ancrées dans leur temps, les Archives départementales puisent dans leurs fonds pour constituer des expositions sur des thèmes d'actualité. Ainsi, récemment, *Traces, les animaux sauvages en Franche-Comté du Moyen-Âge à nos jours* faisait écho à la réapparition du loup dans le Doubs. Un projet est en gestation pour 2013. Suspense...



Numérisation, reprographie, restauration... des compétences variées et indispensables.

(c'est facultatif). Entre 300 et 500 m de documents sont ainsi rassemblés chaque année. « Que ce soit dans les services de l'État ou les collectivités, nous nous attachons à conseiller nos interlocuteurs pour constituer des fonds pertinents : prévenir plutôt que sanctionner ! », confie la directrice.

Autre principe fondateur : le respect des fonds... L'archivage se fait par « producteur » : service public, entreprise, association, particulier... et non pas de façon thématique. Aux chercheurs de fouiller, de croiser et de multiplier leurs sources !

« Les Archives sont confrontées à de nouveaux défis, fait observer Nathalie Vidal. Nous recevons de plus en plus de documents sonores et visuels alors que les moyens techniques de les consulter peuvent disparaître. Qu'advient-il en particulier des documents numériques ? »

Un accès garanti à l'original

« Nous poursuivons le microfilmage de tout l'état civil antérieur à 1932 dans un souci de protection des registres. Cela dit, tout un chacun doit pouvoir accéder au

document original, qu'il soit du XVII^e ou du XIX^e siècle », indique Nathalie Vidal. Mais comment s'y retrouver dans ces milliers de documents ? Il y a, bien entendu, le système professionnel de cotation, composé d'une combinaison complexe de lettres et de chiffres. Et les inventaires. Les Archives départementales du Doubs ont opté pour la numérisation et la mise en ligne de ces 1 500 catalogues qui décrivent précisément le contenu des boîtes et des liasses, qui s'ajoutent aux images des documents mis en ligne : tables décennales de l'état civil, tables des matricules militaires, tables des hypothèques (en cours), et bientôt les répertoires des notaires, etc. Il suffit de saisir le nom d'une commune, sur le site Internet, pour connaître tous les documents qui la concernent. Ce qui permet d'avancer ses recherches depuis chez soi. Le site Internet devient ainsi progressivement la clé d'entrée de ce temple de la mémoire qui transforme le présent en passé... au service du futur.

22

C'est la longueur, en kilomètres, des rayonnages occupés des Archives départementales. Leur bâtiment, à Besançon-Planoise, compte sept niveaux dont quatre de magasin. Voir d'autres chiffres éloquentes à la rubrique Mémo p.4.



ACCÈS À TOUS FACILITÉ

Bien ancrés dans leur quartier, les Archives départementales s'ouvrent volontiers à tous les publics. Des visites guidées sont organisées. Elles abritent tant de documents mais aussi tant d'activités différentes : la restauration des documents, la reliure, la photographie, la reprographie... Un enseignant assure une permanence quatre heures par semaine pour accueillir les élèves du primaire et du secondaire. En outre, il met à disposition des dossiers pédagogiques.

Trésors

Le Trésor des chartes des comtes de Bourgogne constitue le socle des Archives départementales du Doubs. Ce fonds, le plus ancien de Franche-Comté, né au XIII^e siècle, s'est enrichi jusqu'à la Révolution. Si l'Archevêché conserve lui-même ses archives modernes, toutes les archives de l'Église qui sont antérieures à la Révolution se trouvent aux Archives départementales.

